

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2017/2018

Session 1

Droit de la protection sociale

Fabienne Muller

Indiquez, **pour chaque affirmation**, si elle est correcte ou incorrecte **en justifiant votre réponse ou en l'illustrant**

Il est inutile de recopier la question

- 1. La branche des risques professionnels du régime général de la sécurité sociale**
 - a. Assure la prise en charge de toutes les maladies survenues à l'occasion du travail
 - b. Assure une réparation intégrale des dommages causés par les accidents et maladies professionnelles
 - c. Ne prend pas en charge le burn out

- 2. Les URSSAF**
 - a. Peuvent contrôler une entreprise à tout moment sans formalités
 - b. Un contrôle effectué le 2 février 2017 et débouchant sur un redressement de cotisations peut concerner toutes les années au cours desquelles la législation a été mal appliquée
 - c. Les cotisations patronales sont déduites du salaire brut
 - d. Une demande de rescrit a pour effet de bloquer tout redressement

- 3. Le contentieux de la sécurité sociale**
 - a. Le Tass et le TCI sont appelés à disparaître
 - b. La contestation de l'imputabilité d'un accident au travail relève du contentieux technique
 - c. Le TASS peut trancher un différent d'ordre médical

- 4. Les régimes de sécurité sociale**
 - a. Le RSI est appelé à disparaître
 - b. Un coursier à vélo qui s'est déclaré comme micro entrepreneur ne peut être requalifié de salarié

Durée de l'épreuve : 1H

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun